

**Fiche de données de sécurité Selon le
règlement (CE) 'No. 2020/878****RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

1.1	Identificateur de produit	8660	Date de Révision:	16-02-2026
	Nom du produit:	CARBOTHANE 133 HG / CARBOTHANE 133 HG CARBO- KIT PART A	Remplace:	06-11-2024
			Numéro de version:	2
	UFI Code:	TQ11-40JC-P00K-VPA1		
	Contenir la nanoforme:	Non		
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Composant de base des peintures a 2 composants - Usage industriel. Veuillez vous reporter à la fiche technique. Conseillé contre: autres que recommandés.		
	Produit à mélanger avec:	CARBOTHANE 133 HG / CARBOTHANE 133 HG CARBO-KIT PART B		
	Ratio de mélange par volume Partie A / partie B:	4 / 1		
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité			
	Société/Entreprise:	Carboline Italia, S.p.a. Via Margherita Viganò De Vizzi, 77 20092 Cinisello Balsamo (MI) Italy Informations Réglementaire / Techniques +32 67493710 Nivelles, Belgium +39 0294759236 Cinisello Balsamo, Italy regulatoryeurope@carboline.com		
1.4	Numéro d'appel d'urgence:	CHEMTREC +1 703 5273887 (En dehors des États-Unis) France +33 (0)1 45 42 59 59 24 (24/7) Luxembourg (+352) 8002 5500 or 070245245 (24/7)		

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage.

Mentions de danger

Liquide inflammable, catégorie 3	H226
Irritation cutanée, catégorie 2	H315
Sensibilisation de la peau, catégorie 1	H317
Irritation oculaire, catégorie 2	H319
Stot, exposition répétée, catégorie 2	H373
Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique, catégorie 3	H412

Liquide et vapeurs inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Symbole (s) du produit****Mention d'avertissement**

Attention

Nommé des produits chimiques sur l'étiquette

éthylbenzène, anhydride maléique, reaction mass ethylbenzene - xylene, xylène, Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate

Mentions de danger

Liquide inflammable, catégorie 3	H226
Irritation cutanée, catégorie 2	H315
Sensibilisation de la peau, catégorie 1	H317
Irritation oculaire, catégorie 2	H319
Stot, exposition répétée, catégorie 2	H373
Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique, catégorie 3	H412

Liquide et vapeurs inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases de précaution

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P304+340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Informations Complémentaires

Note P : La classification comme cancérigène ou mutagène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène.

En raison de la viscosité, aucun danger d'aspiration ne résulte de ce produit.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le produit ne répond pas aux critères de PBT/VPvB conformément à l'annexe XIII.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité

Nom selon EEC

No.-CAS

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité

Nom selon EEC

No.-CAS

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Substances Dangereuses

<u>Nom selon EEC</u> <u>Einec No.</u> <u>No.-CAS</u> <u>N° enregistrement REACH</u>	<u>%</u>	<u>Classifications</u>	SCL Value: ATE Value: M-Factor:
acétate de n-butyle 204-658-1 123-86-4 01-2119485493-29 607-025-00-1	10 - <25	H226-336 Flam. Liq. 3, Skin Cracking, STOT SE 3 NE	SCL Value: - ATE Value: - M-Factor: (acute) - M-Factor: (chronic) -

xylène 215-535-7 1330-20-7 01-2119488216-32 601-022-00-9	10 - <25	H226-304-312-315-319-332-335-373-412 Acute Tox. 4 Dermal, Acute Tox. 4 Inhalation, Aquatic Chronic 3, Asp. Tox. 1, Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, STOT RE 2, STOT SE 3 RTI	SCL Value: - ATE Value: - M-Factor: (acute) - M-Factor: (chronic) -
dioxyde de titane 236-675-5 13463-67-7 01-2119489379-17	2.5 - <10		SCL Value: - ATE Value: - M-Factor: (acute) - M-Factor: (chronic) -
talc 238-877-9 14807-96-6 - -	2.5 - <10		SCL Value: - ATE Value: - M-Factor: (acute) - M-Factor: (chronic) -

éthylbenzène 202-849-4 100-41-4 01-2119489370-35 601-023-00-4	2.5 - <10	H225-304-332-373-412 Acute Tox. 4 Inhalation, Aquatic Chronic 3, Asp. Tox. 1, Flam. Liq. 2, STOT RE 2	SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-
reaction mass ethylbenzene - xylene 905-588-0 01-2119539452-40	1.0 - <2.5	H226-304-312-315-319-332-335-373 Acute Tox. 4 Dermal, Acute Tox. 4 Inhalation, Asp. Tox. 1, Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, STOT RE 2, STOT SE 3 RTI	SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-
solvant naphta aromatique léger (pétrole) 265-199-0 64742-95-6 01-2119455851-35 649-356-00-4	1.0 - <2.5	H226-304-315-335-336-411 Aquatic Chronic 2, Asp. Tox. 1, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, STOT SE 3 NE, STOT SE 3 RTI	SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-

1,3-bis[12-hydroxy-octadecamide-N-methylene]-benzene 423-300-7 128554-52-9 01-0000016979-49	0.1 - <1.0	H317-413 Aquatic Chronic 4, Skin Sens. 1	SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-
Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, >2% aromatics 919-446-0 n/a 01-2119458049-33	0.1 - <1.0	H226-304-336-412 Aquatic Chronic 3, Asp. Tox. 1, Flam. Liq. 3, Skin Cracking, STOT SE 3 NE	SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-
Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate 915-687-0 1065336-91-5 01-2119491304-40	0.1 - <1.0	H317-361-400-410 Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Repr. 2, Skin Sens. 1A	SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	1
			M-Factor: (chronic)	1

mésitylène 203-604-4 108-67-8 01-2119463878-19 601-025-00-5	0.1 - <1.0	H226-304-315-319-335-411 Aquatic Chronic 2, Asp. Tox. 1, Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, STOT SE 3 RTI	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	H335: C ≥ 25 % - - -
méthanol 200-659-6 67-56-1 01-2119433307-44 603-001-00-X	0.1 - <1.0	H225-301-311-331-370 Acute Tox. 3 Dermal, Acute Tox. 3 Inhalation, Acute Tox. 3 Oral, Flam. Liq. 2, STOT SE 1	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	H370: C ≥ 10 %~H371: 3 % ≤ C < 10 % - - -
toluène 203-625-9 108-88-3 01-2119471310-51 601-021-00-3	0.1 - <1.0	H225-304-315-336-373-361d-412 Aquatic Chronic 3, Asp. Tox. 1, Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT RE 2, STOT SE 3 NE	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -

Phtalic anhydride 201-607-5 85-44-9 01-2119457017-41 607-009-00-4	<0.1	H302-315-317-318-334-335 Acute Tox. 4 Oral, Eye Dam. 1, Resp. Sens. 1, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1A, STOT SE 3 RTI	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -
anhydride maléique 203-571-6 108-31-6 01-2119472428-31 607-096-00-9	<0.1	H302-314-317-334-372 Acute Tox. 4 Oral, Corr. Resp., Resp. Sens. 1, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1A, STOT RE 1	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	H317A: C ≥ 0.001% - 1 -

Remarques: Note P

Informations Complémentaires: Le texte des mentions de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donné à la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales: Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation: Mettre à l'air frais, au calme et au chaud. Appeler immédiatement un médecin. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Après le contact de la peau: Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants pour nettoyer la peau.

Après le contact visuel: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion: Si le vomissement intervient spontanément. Relever la tête pour empêcher toute aspiration de liquide dans les poumons. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud. Ne pas faire vomir. Requérir immédiatement une assistance médicale. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Autoprotection du secouriste :

Aucune mesure ne doit être prise comportant un risque personnel ou sans une formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui fournit de l'aide de faire du bouche-à-bouche. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever ou portez des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée. Irritant pour les yeux et la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction:**

Gaz carbonique, Produit Chimique Sec, Mousse

Pour des raisons de sécurité à ne pas être utilisées: Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement ou des conditions d'incendie libèrent du gaz toxique. La distance de retour de flamme peut être considérable. Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de **produits de combustion dangereux** va se dégager (voir chapitre 10). Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol et s'enflammer.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1 Pour les non-secouristes**

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition.

6.1.2 Pour les secouristes

Voir les sections 7, 8 et 10 pour plus d'informations.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Instructions supplémentaires: Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 8 et 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des

vapeurs organiques). Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors de transvasements. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Eviter toutes températures élevées, étincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

Conditions de stockage: Conserver dans le conteneur original. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver le conteneur fermé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Stocker uniquement en position verticale. Stockage de liquides inflammables. Tenir à l'écart des matériaux oxydant, des acides forts et des alcalis.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Le mélange et l'application à être conformes aux fiches techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (FR)

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>VME ppm</u>	<u>VLE ppm</u>	<u>VLE mg/m3</u>	<u>VME mg/m3</u>
acétate de n-butyle	123-86-4	50	150	723	241
xylène	1330-20-7	50	100	442	221
dioxyde de titane	13463-67-7				10
talc	14807-96-6				
éthylbenzène	100-41-4	20	100	442	88.4
reaction mass ethylbenzene - xylene					
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6				
1,3-bis[12-hydroxy-octadecamide-N-methylene]-benzene	128554-52-9				
Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, >2% aromatics	n/a				
Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	1065336-91-5				
mésitylène	108-67-8	20	50	250	100
méthanol	67-56-1	200	1000	1300	260
toluène	108-88-3	20	100	384	76.8
Phtalic anhydride	85-44-9			6	
anhydride maléique	108-31-6			1	

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>Note OEL</u>
acétate de n-butyle	123-86-4	
xylène	1330-20-7	sk
dioxyde de titane	13463-67-7	
talc	14807-96-6	
éthylbenzène	100-41-4	sk

reaction mass ethylbenzene - xylene

solvant naphtha aromatique léger (pétrole) 64742-95-6

1,3-bis[12-hydroxy-octadecamide-N-methylene]-benzene 128554-52-9

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, >2% aromatics n/a

Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate 1065336-91-5

mésitylène 108-67-8

méthanol 67-56-1

toluène 108-88-3 sk

Phthalic anhydride 85-44-9

anhydride maléique 108-31-6

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE. .

Nom Chimique:

acétate de n-butyle

EC Non:

204-658-1

No.-CAS:

123-86-4

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis					2 mg/kg bw/day - neurotoxicity-		2 mg/kg bw/day -neurotoxicity-
Inhalation	300 mg/m ³ (irritation (respiratory tract))	600 mg/m ³	300 mg/m ³	48 mg/m ³	300 mg/m ³ (irritation (respiratory tract))	300 mg/m ³ (irritation (respiratory tract))	35.7 mg/m ³ (irritation (respiratory tract))	12 mg/m ³
Dermique		11 mg/kg bw/day - neurotoxicity-		7 mg/kg bw/day	No hazard identified	6 mg/kg bw/day - neurotoxicity		3.4 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.18 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.981 mg/kg
Eau marine	0.018 mg/l
Sédiments marins	0.0981 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	35.6 mg/L
sol (agricole)	0.0903 mg/kg
air	

Nom Chimique:

xylène

EC Non:
215-535-7

No.-CAS:
1330-20-7

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							1.6 mg/kg bw/day
Inhalation	289 mg/m³	289 mg/m³		77 mg/m³	174 mg/m³	174 mg/m³		14.8 mg/m³
Dermique				180 mg/kg bw/day				108 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.327 mg/L
Sédiments d'eau douce	12.46 mg/kg
Eau marine	0.327 mg/L
Sédiments marins	12.46 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	6.58 mg/L
sol (agricole)	2.31 mg/kg
air	

Nom Chimique:

dioxyde de titane

EC Non:
236-675-5

No.-CAS:
13463-67-7

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							700 mg/kg/ bw/day
Inhalation			5 mg/m³				5 mg/m³	
Dermique								

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.127 mg/L
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg dw
Eau marine	1 mg/L
Sédiments marins	100 mg/kg dw
Chaîne alimentaire	1667 mg/kg (oral)
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/kg
sol (agricole)	100 mg/kg dw
air	

Nom Chimique:

reaction mass ethylbenzene - xylene

EC Non:
905-588-0

No.-CAS:

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis				260 mg/m³			1.6 mg/kg bw/day
Inhalation	442 mg/m³	442 mg/m³	221 mg/m³	221 mg/m³	260 mg/m³		65.3 mg/m³	65.3 mg/m³
Dermique				212 mg/kg bw/day				125 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.327 mg/L
Sédiments d'eau douce	12.46 mg/kg sediment dw
Eau marine	0.327 mg/L
Sédiments marins	12.46 mg/kg sediment dw
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	2.31 mg/kg soil dw
air	

Nom Chimique:

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

EC Non:
265-199-0

No.-CAS:
64742-95-6

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis						11 mg/kg bw/day	
Inhalation	0	0	0	150 mg/m³	0	0	0	32 mg/m³
Dermique				25 mg/kg bw/day				11 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.635 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.29 mg/kg
Eau marine	0.0635 mg/l
Sédiments marins	0.329 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
sol (agricole)	0.29 mg/kg
air	

Nom Chimique:

Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate

EC Non:

915-687-0

No.-CAS:

1065336-91-5

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis					1.25 mg/kg		1.25 mg/kg
Inhalation		2.35 mg/m3		2.35 mg/m3		0.58 mg/m3		0.58 mg/m3
Dermique		2.5 mg/kg		2.5 mg/kg		1.25 mg/kg		1.25 mg/kg

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.0022 mg/l
Sédiments d'eau douce	1.05 mg/kg
Eau marine	0.00022 mg/l
Sédiments marins	0.11 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	1 mg/l (as sewage treatment)
sol (agricole)	0.21 mg/kg
air	

Nom Chimique:

méthanol

EC Non:

200-659-6

No.-CAS:

67-56-1

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis					8 mg/kg/day		8 mg/kg/day
Inhalation	260 mg/kg/day	260 mg/m³	260 mg/m³	260 mg/m³	50 mg/m³	50 mg/m³	50 mg/m³	50 mg/m³
Dermique		40 mg/kg/day		40 mg/kg/day		8 mg/kg/day		8 mg/kg/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	154 mg/L
Sédiments d'eau douce	
Eau marine	15.4 mg/L
Sédiments marins	570.4 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/L
sol (agricole)	23.5 mg/L
air	

Nom Chimique:

toluène

EC Non:

203-625-9

No.-CAS:

108-88-3

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							8.13 mg/kg bw/day
Inhalation	384 mg/m3	384 mg/m3	192 mg/m3	192 mg/m3	226 mg/m3	226 mg/m3	56.5 mg/m3	56.5 mg/m3
Dermique				384 mg/kg bw/day				226 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.68 mg/L
Sédiments d'eau douce	16.39 mg/kg
Eau marine	0.68 mg/L
Sédiments marins	16.39 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	13.61 mg/L
sol (agricole)	2.89 mg/kg
air	

Nom Chimique:

Phtalic anhydride

EC Non:

201-607-5

No.-CAS:

85-44-9

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis					25 mg/kg bw/day	5 mg/kg bw/day	
Inhalation				49.4 mg/m ³				8.7 mg/m ³
Dermique				14 mg/kg bw/day				5 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	1 mg/L
Sédiments d'eau douce	3.8 mg/kg sediment dw
Eau marine	0.1 mg/L
Sédiments marins	0.38 mg/kg sediment dw
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	10 mg/L
sol (agricole)	0.173 mg/kg soil dw
air	

Nom Chimique:

anhydride maléique

EC Non:

203-571-6

No.-CAS:

108-31-6

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis					0.1 mg/kg bw/day		0.06 mg/kg bw/day
Inhalation	0.2 mg/m3	0.2 mg/m3	0.081 mg/m3	0.081 mg/m3		0.25 mg/m3	0.08 mg/m3	0.5 mg/m3
Dermique	0.04 mg/kg bw/day	0.04 mg/kg bw/day	0.04 mg/kg bw/day	0.04 mg/kg bw/day				0.1 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.038 mg/L
Sédiments d'eau douce	0.296 mg/kg
Eau marine	0.004281 mg/L
Sédiments marins	0.0334 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	44.6 mg/L
sol (agricole)	0.037 mg/L
air	

8.2 Contrôles de l'exposition**Protection personnelle**

Protection respiratoire: Porter un appareil de protection des voies respiratoire avec filtre combiné (filtre anti-aérosols et filtre anti-gaz, EN 14387:2004+A1:2008) lors des opérations de pulvérisation: filtre anti-gaz de type A2 (substances organiques). Filtre anti-aérosols P3 (pour les poussières fines). Dans des endroits clos, utiliser un appareil de protection respiratoire à air comprimé ou à air libre.

Protection des yeux: S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Écran facial, lunettes de sécurité à protection intégrale (EN 166).

Protection des mains: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). Utiliser des gants résistants aux produits chimiques, ainsi que des lotions et cremes protectrices pour éviter toute secheresse cutanee. Gants de protection conformes à EN 374: Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile. Matériau des gants recommandé pour un produit mixte : des gants de protection conformes aux exigences EN 374 : caoutchouc butylique. Caoutchouc nitrile. épaisseur >=0,5 mm; temps de rupture >=480 min.

Body Protection: Vêtements de protection à manches longues.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Autres équipements de protection: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect: Mis. Couleurs

Etat Physique Liquide

Odeur SOLVANT

Seuil d'odeur	Non determine
pH	Non determine
Point de fusion / point de congélation (°C)	Non determine
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	126 - 152
Point éclair, (°C)	26
Taux d'évaporation	Non determine
Inflammabilité (solide, gaz)	Non determine
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	0.7 - 8
Pression de vapeur	Non determine
Densité de vapeur relative	> 1 (air = 1)
Densité et / ou de la densité relative	1.35 - 1.45
Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau	Negligeable
Coefficient de partage: n-octanol/water	Non determine
Température d'auto-inflammation (°C)	370
Température de décomposition (° C)	Non determine
Viscosité cinématique	80 - 84 KU / > 20.5 cSt @40°C
Caractéristiques des particules	Non applicable aux liquides

9.2 Autres informationsFR

Densité (g/cm3)	1.41
VOC Directive 2010/75/UE	Aucune information

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Eviter toutes températures elevees, etincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Tenir éloigné des agents oxydants forts, des acides forts ou des alcalis.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des **produits de décomposition dangereux** peuvent se former, comme: Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

LD50 oral: Aucune information disponible sur le produit lui-même car le produit n'est pas testé.

Inhalation LC50: Aucune information disponible sur le produit lui-même car le produit n'est pas testé.

Derme LD50: Aucune information disponible sur le produit lui-même car le produit n'est pas testé.

Irritation: Peut provoquer une irritation de la peau et des yeux.

Corrosivité: Aucune information disponible.

Sensibilisation: Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

Toxicité à doses répétées: Aucune information disponible.

Cancérogénicité: Aucune information disponible.

Mutagénicité: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction: Aucune information disponible.

STOT-exposition unique: Aucune information disponible.

STOT-exposition répétée: Dépression du système nerveux central.

Danger d'aspiration: Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous toxicité aiguë, les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont tabulées ci-dessous:

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>	<u>LD50 oral</u>	<u>Derme LD50</u>	<u>Vapor LC50</u>	<u>Gaz CL50</u>	<u>Dust / Mist LC50</u>
123-86-4	acétate de n-butyle	10760 mg/kg (rat-oral)	14112 mg/Kg (rabbit-dermal)	23 mg/l/4/h (rat)	> 20000 ppm	Aucune information
1330-20-7	xylène	>2000 mg/kg (oral-rat)	1100 mg/kg (ATE dermal-rabbit)	11 mg/L (ATE inh/vapour)	20001 ppm	>5 mg/l
13463-67-7	dioxyde de titane	>5000 mg/kg (oral-rat)	10000 mg/kg	Aucune information	Aucune information	>6.82 mg/L (inh-rat-4h)
100-41-4	éthylbenzène	3500 mg/kg rat, oral	5510 mg/kg, rabbit	4000 ppm, rat, 4h	10000 ppm	1.5 mg/L
	reaction mass ethylbenzene - xylene	3523 mg/kg bw, rat	1100 mg/kg dermal, rat	11 mg/kg/4h inhalation, rat	Aucune information	Aucune information
64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	8400 mg/kg, oral, rat	>2000 mg/kg	3670 ppm/8 hours, rat, inhalation	Aucune information	Aucune information
67-56-1	méthanol	;2080 mg/kg rat oral	;15800 mg/kg rabbit	;83,78 mg/L rat	64000 ppm	
108-88-3	toluène	5580 mg/kg (oral, rat)	>5000 mg/kg (dermal, rabbit)	28.1 mg/L (4hrs, rat, inhal., vapor)	Aucune information	Aucune information
85-44-9	Phthalic anhydride	1530 mg/kg bw (rat)	>2000 mg/kg bw	Non determine	Non determine	Non determine

108-31-6	anhydride maléique	1090 mg/kg (oral, rat)	2620 mg/kg (dermal, rabbit)	Aucune information	Aucune information	Aucune information
----------	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Informations Complémentaires:

Ce produit peut contenir du éthylbenzène lequel est répertorié par le CIRC comme pouvant être cancérigène pour les humains (groupe 2B). Cette liste est fondée sur des données insuffisantes de cancérogénicité chez l'humain et suffisamment de preuves avec les animaux de laboratoire. L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le La respiration de vapeurs de solvants peut provoquer des vertiges. Une exposition répétée et prolongée aux solvants peut causer des dommages au système cérébral et nerveux. Une exposition chronique provoque un dessèchement de la peau et un eczéma. Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Les gaz ou vapeurs sont nocifs en cas d'exposition prolongée ou de concentrations élevées.

Irrite les yeux et les muqueuses. Dépresseur du SNC. L'inhalation représente le risque principal dans les cas d'utilisation à des fins industrielles. Les vapeurs de solvants peuvent être nocives et provoquer des céphalées, des nausées et de l'intoxication. Agit en tant qu'agent de délipidation de la peau. Toute inhalation de vapeurs ou brumes peut provoquer des maux de tête, nausées, irritations du nez, de la gorge et des poumons.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité****Nom selon EEC****No.-CAS**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité:**

EC50 48HR (Daphnia): Aucune information

IC50 72HR (algues): Aucune information

LC50 96HR (poisson): Aucune information

12.2 Persistance et dégradabilité: Aucune information

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucune information

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB: Le produit ne répond pas aux critères de PBT/VPvB conformément à l'annexe XIII.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.**Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité****Nom selon EEC****No.-CAS**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes:

Aucune information

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
123-86-4	acétate de n-butyle	44 mg/L (Daphnia)	648 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	18 mg/L (Pimephales promelas)
1330-20-7	xylène	165 mg/L (Daphnia magna 24h)	3 - 5 mg/L (Selenastrum sp.)	2 - 11 mg/L (Roccus saxatilis), 8.2 mg/L (Salmo gairdneri), 13.5 mg/L (Lepomis macrochirus), 21.0 mg/L (Pimephales promelas)
13463-67-7	dioxyde de titane	>1000 mg/L (LC50, statisk, Daphnia magna, OECD202)	>100 mg/L (EC50, statisk, Pseudokirchnerella subcapitata, OECD201)	>1000 mg/L (LC50, statisk, Pimephales promelas, EPA-540/9-85-006)
100-41-4	éthylbenzène	1.37 mg/l	Aucune information	32 mg/l (Bluegill)
	reaction mass ethylbenzene - xylene	1 mg/l (Daphnia magna)	2.2 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	2.6 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	3.2 mg/l (EC50, 48h, Daphnia magna)	2.6 mg/l (IC50, 72h Pseudokirchneriella subcapitata)	0
1065336-91-5	Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	Aucune information	Aucune information	0.97 mg/L (Lepomis macrochirus)
108-67-8	mésitylène	Aucune information	Aucune information	Aucune information
108-88-3	toluène	3.78 mg/L (Ceriodaphnia dubia)	10 mg/L OECD Guideline 201 (Algae, Growth Inhibition Test)	5.5 mg/L (Oncorhynchus kisutch)
85-44-9	Phtalic anhydride	> 640 mg/l (Daphnia magna)	>= 100 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	560 mg/L (Danio rerio; 7 days)
108-31-6	anhydride maléique	42.81 mg/L (Daphnia magna)	74.35 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	75 mg/L (Oncorhynchus mykiss)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets:** Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Elimination des déchets vers un site de traitement/d'élimination des déchets (dangereux) agréé conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales en vigueur. Ne pas jeter les déchets avec les ordinaires ou dans les systèmes d'égout.

Code européen des déchets: Aucune information

Code des déchets d'emballage: Aucune information

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	PAINT	PAINT	PAINT	PAINT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Environmental Hazard: NO	Environmental Hazard: NO	Marine pollutant: NO	Environmental Hazard: NO

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur non applicable
EMS-NO.: F-E, S-E

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1** Règlement / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange:

Règlements nationaux:

Numéro d'enregistrement des produits du Danemark: Non disponible

Code de Mal danois: 3 - 5

Code de mal danois - mélange: 4 - 5

Numéro d'enregistrement des produits suédois: Non disponible

Numéro d'enregistrement des produits de la Norvège: P-44262

Germany WGK Class: Non disponible

Directive 2004/42/CE:	VOC ready to use 377g/L with max 12% of thinner (subcat j 500 g/L)
Couvert par la directive 2012/18 / EC (Seveso III):	P5c
Restrictions au produit ou aux substances selon l'annexe XVII, Règlement (CE) 1907/2006:	Entrée 3, 40
Surveillance médicale spéciale Arrêté du 11/07/1977:	Concerné. Application de peintures et vernis par pulvérisation.
Tableaux des maladies professionnelle concernés:	N°4 bis : Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant. N°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

Annex XIV, Regulation (CE) 1907/2006 - Authorisation List:

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>
----------------	----------------------

non applicable

SVHC - Substances de très haute préoccupation (Liste des candidats - Art. 59 Reach):

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>
----------------	----------------------

non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce substance / mélange par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte pour les déclarations de danger CLP indiquées dans la section 3 décrivant chaque ingrédient:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361D	Susceptible de nuire au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Raisons de révision

Composition Information Changed

Propriétés de substance et / ou de produit modifiées en section (s):

- 01 - Identification
- 03 - Composition / Informations sur les ingrédients
- 08 - Contrôles d'exposition / protection personnelle
- 09 - Propriétés physiques et chimiques
- 15 - Informations réglementaires

Substance Regulatory CAS Number Changed

Énoncé (s) de révision a changé

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été révisée afin de répondre aux nouvelles exigences du CLP de l'Union Européenne. Il y a eu à la fois des changements de format et de contenu fondés sur les critères de classement du CLP (le cas échéant), veuillez consulter chacune des sections du SDS pour les changements spécifiques. Cette fiche de données de sécurité (FDS) s'applique à plusieurs colorants et est basée sur le colorant ayant la classification la plus stricte. Ainsi, pour certains colorants, il peut exister une classification différente de celle indiquée dans la section 2.2 de cette FDS.

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

- La base de données réglementaire Ariel fournie par la 3E Corporation à Copenhague, Danemark.
- Centre commun de recherche à Ispra, Italie.
- Règlement (CE) 1272/2008 et ses modifications ultérieures.
- Règlement (CE) 1272/2006 et ses modifications ultérieures.
- Règlement de la Commission (UE) 2020/878
- Décision 2000/532/CE du Conseil de l'UE et son annexe intitulée "Liste des déchets".
- Fiche de données de sécurité du fournisseur de matières premières
- La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul énoncées dans l'annexe I et l'annexe II du règlement CLP 1272/2008 sur la composition exacte de la formule

Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

GHS Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL Limite d'Exposition à long terme
STEL Limite d'Exposition à court terme
OEL Limite d'exposition professionnelle
ppm Parties par million
mg/m3 Milligrammes par mètre cube
TLV Valeur limite d'exposition
ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA Occupational Safety & Health Administration
PEL Limites d'exposition admissibles
VOC Composés organiques volatils
g/l Grammes par litre
mg/kg Milligrammes par kilogramme
N/A Non applicable
LD50 Dose létale pour 50%
LC50 Concentration létale pour 50%
EC50 Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50 Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
TBP Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC Communauté Economique Européenne
ADR Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN Nations Unies
IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires,
1973 complétée par le protocole de 1978.
IBC Grand Reservoir Vrac
RTI Irritation des voies respiratoires
NE Effets narcotiques
STOT Toxicité spécifique pour certains organes cibles
OMI Organisation maritime internationale
Note P: La classification comme cancérogène ou mutagène ne doit pas s'appliquer ; la substance
 contient moins de 0,1 % p/p de benzène.
Note 10: La classification comme cancérogène par inhalation s'applique seulement aux mélanges sous
 poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de ou
 incorporé dans des particules de diamètre aérodynamique $\leq 10 \mu\text{m}$.

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.